

Le 17 mai 2016

[Traduction]

Mesures législatives

M. Fitch : Je veux souhaiter au premier ministre un bon retour au Nouveau-Brunswick et à l'Assemblée législative. Afin de le mettre au courant de quelques faits récents, je soulignerais que, mercredi dernier, pendant que les gens du gouvernement se faisaient interroger au sujet du projet de loi 12, ceux-ci ont rapidement mis fin aux délibérations et ont quitté la Chambre.

Simplement pour rafraîchir la mémoire du premier ministre, le projet de loi 12 est celui qui empêche Énergie NB de lancer des appels d'offres pour des projets importants. Les gens voulaient savoir pourquoi. Beaucoup de soupçons planaient quant au barrage de Mactaquac et quant à savoir si le premier ministre libéral actuel serait en mesure de créer un projet de favoritisme endémique comme il y a bien des années, comme cela a été mentionné auparavant. Lorsque nous avons su que l'ancien premier ministre Shawn Graham était au barrage et que l'ancien ministre de l'Énergie libéral était au sous-sol de l'Assemblée, d'autres soupçons sont nés quant à ce qui se passait exactement.

Le premier ministre pourrait-il nous dire aujourd'hui pourquoi, mercredi dernier, les travaux du comité qui discutait du projet de loi 12 se sont terminés si rapidement?

L'hon. M. Melanson : Comme le saurait le député d'en face, le chef de l'opposition, le travail du comité en question n'est toujours pas fini. Nous avons levé la séance pour la journée, en ce qui a trait à la mesure législative en question. Comme le saurait aussi le député, j'ai pris la parole à l'Assemblée législative à six reprises pour essayer d'expliquer.

J'ai effectivement fourni des renseignements essentiels, je crois, pour expliquer à l'opposition et, certainement, aux gens du Nouveau-Brunswick qui prêtent attention, les raisons pour lesquelles le projet de loi ou la modification ont été présentés. Au bout du compte, si jamais Énergie NB arrivait à la décision de faire d'importants investissements inhabituels, elle aurait la possibilité de partager une partie du risque grâce à une coentreprise, mais elle n'est pas encore rendue là. Énergie NB travaille toujours aux vérifications préalables, et le projet de loi, qu'il est question de modifier, n'a même pas encore été présenté à l'Assemblée législative.

M. Fitch : Dans le cas mentionné par le ministre, de nombreuses personnes pensaient que le premier ministre avait le barrage de Mactaquac dans sa ligne de mire pour créer un programme de favoritisme libéral. Le fait est que, dès que nous avons commencé à nous pencher sur le sujet et que des rapports ont été publiés indiquant que le barrage de Mactaquac pourrait encore être bon pour un certain nombre d'années, notre attention s'est tournée vers d'autres projets et vers le parc éolien d'Indian Island. Si vous consultez le site Web du gouvernement du



Nouveau-Brunswick et que vous tapez « Indian Island wind » dans la barre de recherche, un document PDF apparaît, et à la première ligne il est indiqué :

Bonjour aux membres de la commission!

*Je m'appelle Bertin LeBlanc et je suis le porte-parole de la Première Nation d'Indian Island.
[Traduction.]*

Je me demande si le premier ministre confirmerait à la Chambre s'il s'agit du même Bertin LeBlanc qui était le directeur de la campagne électorale du premier ministre en 2014.

L'hon. M. Melanson : Le chef de l'opposition sait très bien que c'est la *Loi sur les contrats de construction de la Couronne* qui serait modifiée, comme je l'ai clairement expliqué au comité à l'Assemblée législative. Cette loi ne s'applique qu'aux projets sur les terres de la Couronne ou aux biens du gouvernement sur les terres de la Couronne. Pour tout autre projet qu'Énergie NB ou un ministère envisagerait, s'il n'a pas lieu sur des terres de la Couronne, la mesure législative en question ne s'applique pas.

Je ne sais pas où veut en venir le député d'en face avec de telles questions. Je pensais que nous avions expliqué en détail et amplement l'objet de la mesure législative. Si le projet de loi 12 est adopté, il permettra à Énergie NB de respecter en fait son modèle opérationnel du secteur privé que nous appuyons, soit la lettre mandat qu'elle a reçue quand les gens d'en face étaient au pouvoir. L'essentiel, c'est le partage des risques.

M. Fitch : Le premier ministre n'a évidemment pas été mis au courant du dossier. Il ne veut pas répondre aux questions. Encore une fois, la question renvoie à une très, très grave situation. Nous parlons de terres de la Couronne, de projets mixtes et de l'ancien directeur de campagne du premier ministre. Je lui permettrai de passer un peu de temps au cours des 24 prochaines heures pour se renseigner pleinement sur le dossier, et il répondra peut-être à des questions à cet égard demain.

Aide aux étudiants

Quant à la question de ne pas être au courant, tout le monde doit regarder l'entrevue à la CBC que Harry Forestell a réalisée vendredi avec la ministre de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail. L'entrevue a été rendue publique et a certainement été fort gênante pour le gouvernement ici dans la province. La ministre affirmait que le Programme d'aide aux études était meilleur que celui qui a été lancé en Ontario. Lorsque M. Forestell a interrogé la ministre au sujet d'une échelle mobile au lieu d'un seuil maximal, elle a répondu : Je n'étais pas au courant de cela.

Monsieur le premier ministre, pouvez-vous nous dire ceci : Le programme du Nouveau-Brunswick est-il meilleur que celui de l'Ontario?



L'hon. M. Gallant : C'est fantastique. C'est tout à fait fantastique. Sous le gouvernement précédent, nous devions siéger à l'Assemblée législative et discuter des raisons pour lesquelles nous étions au dernier rang en matière de croissance de l'emploi, de croissance du PIB et de chaque indicateur essentiel de nos données économiques fondamentales dans la province. Maintenant, le député d'en face nous demande si nous sommes au premier ou au deuxième rang au pays à cet égard. Les temps ont changé, et je serai heureux de débattre du bien-fondé de notre projet.

Ce n'est pas une course avec l'Ontario. Je suis très fier de ce que fait l'Ontario pour d'autres Canadiens ailleurs. Nous nous réjouissons aussi de ce que nous faisons pour les gens du Nouveau-Brunswick et du fait que les deux provinces ont eu le courage politique ainsi que la vision pour faire en sorte que les personnes qui en ont le plus besoin obtiennent le soutien nécessaire afin de poursuivre des études postsecondaires. Voilà quelque chose dont nous devrions tous être fiers.

M. Fitch : Lorsque nous comparons le nombre de programmes qui sont offerts dans les 10 provinces, y compris le Nouveau-Brunswick, vous verrez à quel rang se situe le Nouveau-Brunswick dans la catégorie en question aussi. Toutefois, pour ce qui est de la comparaison entre l'Ontario et le Nouveau-Brunswick, encore une fois, il semble que la ministre n'a pas été mise au courant de la différence entre les programmes des provinces et ne l'a pas comprise. La ministre ne cessait de répéter que le programme du Nouveau-Brunswick était meilleur, mais, lorsqu'on lui a demandé des détails, soit le nombre de personnes privées et exclues du programme à cause de la décision prise ici par le premier ministre ou la ministre... Encore une fois, nous devons poser au premier ministre des questions très, très difficiles.

Le fait est que 42 000 étudiants et diplômés ont été privés de toute aide financière ici dans la province. Lorsque nous examinons les chiffres et tenons compte de tous les programmes qui ont été réduits, la somme s'élève à 50 millions de dollars. Les chiffres présentés s'élèvent à 25 millions de dollars. Le premier ministre confirmera-t-il qu'il a réduit de moitié l'aide aux étudiants dans la province?

[Original]

L'hon. M. Gallant : Comme nous l'avons déjà dit, lorsque nous parlons de ce programme, il ne faut pas le faire de façon isolée. Avec notre premier budget, nous avons fait en sorte que plus de personnes ont accès à l'éducation postsecondaire, étant donné que nous avons éliminé la contribution parentale, que le gouvernement précédent, dont faisait partie le présent chef de l'opposition en tant que ministre, avait instaurée.

Cette mesure faisait en sorte que beaucoup de gens ne pouvaient avoir accès à des prêts étudiants. Encore plus important, puisqu'ils ne pouvaient avoir accès à des prêts étudiants, ils n'étaient pas capables d'obtenir des bourses liées à ce programme ou d'autres programmes qui auraient pu les aider.



[Traduction]

Sous le gouvernement précédent, les gens ne pouvaient même pas obtenir la prestation pour l'achèvement des études dans le délai prévu, étant donné qu'il fallait tenir compte de la contribution parentale ou du conjoint.

Nous sommes très fiers — terriblement fiers — du fait que, ici à l'Assemblée législative, nous participons à un débat afin de décider si le Nouveau-Brunswick se classe devant ou juste derrière l'Ontario en tant que visionnaire en éducation postsecondaire.

M. Fitch : Non, ce dont nous débattons, ici à l'Assemblée législative, c'est le fait que le premier ministre a dépourvu 42 000 étudiants de la province de toute aide aux étudiants. Étant donné que le gouvernement a mis sur pied à la sauvette le programme en question et que la ministre n'a même pas été bien informée, nous avons vu son personnel des communications l'éloigner à la hâte de l'entrevue, car elle plongeait de plus en plus le gouvernement dans l'embarras.

Le fait est que le gouvernement n'a pas considéré les échelles mobiles. Le programme prévoit un seuil maximal fixe de 60 000 \$, et, lorsque la ministre s'est fait demander s'il était question du revenu brut ou du revenu net, encore une fois, elle ne savait pas la différence entre brut et net ni à combien de personnes elle nuisait parce que le gouvernement a établi comme seuil limite un revenu familial brut de 60 000 \$. Encore une fois, le premier ministre a de la difficulté à distinguer le revenu brut du revenu net. Nous l'avons vu dans le passé. Le premier ministre expliquerait-il aux gens pourquoi le gouvernement a choisi le revenu brut plutôt que le revenu net et a rendu notre programme moins accessible pour un grand nombre de personnes?

Le président : Le temps est écoulé.

L'hon. M. Gallant : Encore une fois, nous avons beaucoup fait pour aider les étudiants et, surtout, les diplômés. Il est évident que, lorsque les députés d'en face, le porte-parole en matière de l'éducation postsecondaire, de la formation et du travail et le chef de l'opposition, prennent la parole pour dire que des compressions touchent l'éducation, ceux-ci ne comprennent clairement pas. Ils ne comprennent pas qu'un crédit d'impôt accordé après l'obtention d'un diplôme n'est pas un programme qui aide les étudiants. Ils ne comprennent pas cela. Heureusement, nous le comprenons, tout comme l'Ontario. Voilà pourquoi nous nous assurons d'avoir des subventions immédiates pour ceux qui en ont le plus besoin.

Voulons-nous en faire davantage pour ceux qui ne sont pas admissibles au PAE, le programme d'aide aux études? Absolument. Essaierons-nous d'en faire davantage? Absolument. Nous l'avons indiqué le jour où nous en avons fait l'annonce. Nous avons toutefois des défis financiers à relever, et, au fur et à mesure que nous constaterons les progrès, nous verrons si nous disposons des moyens financiers d'investir davantage afin d'en faire plus pour un plus grand nombre de personnes. Nous serons heureux de le faire quand nous aurons eu l'occasion d'assainir nos finances.



Le président : Le temps est écoulé, Monsieur le premier ministre.

M. Fitch : Encore une fois, les chiffres sont éloquentes. Le premier ministre a déduit 50 000 \$ du programme d'aide aux étudiants du Nouveau-Brunswick. Le gouvernement a réinvesti 25 millions de dollars dans un programme qui exclut un nombre important d'étudiants de la province. Maintenant, les diplômés n'ont aucune raison de rester au Nouveau-Brunswick. Rien ne les incite à rester ici. Le premier ministre dit qu'il bonifiera et élargira le programme.

Encore une fois, pourquoi le premier ministre n'impose-t-il pas un moratoire d'un an sur ce projet en particulier? Les étudiants ont pris des décisions sur les collèges ou universités qu'ils fréquenteront cette année, et le premier ministre a exclu l'industrie privée et les établissements privés, notamment l'Université Crandall, le Oulton College et le McKenzie College, lesquels offrent aux gens la possibilité de recevoir une éducation qui mène à un emploi. Si le premier ministre prévoit à un certain moment de nous offrir un programme bonifié, pourquoi n'impose-t-il pas un moratoire sur celui-ci, afin de bien concevoir le programme et de le mettre en oeuvre en même temps pour que les étudiants puissent bien choisir l'établissement qu'ils fréquenteront pour faire leurs études?

[Original]

L'hon. M. Gallant : Comme je l'ai dit à plusieurs reprises en réponse aux questions posées par le chef de l'opposition il y a quelques semaines, nous proposons un nouveau programme dans le but de faire deux choses.

Tout d'abord, nous voulons faire en sorte que l'éducation postsecondaire soit plus accessible et abordable pour ceux qui en ont le plus besoin.

Comme je l'ai dit le jour où nous avons fait l'annonce de notre nouveau programme, nous allons essayer d'en faire plus pour plus de gens. Cela dit, pour le moment, nous allons certainement viser ceux et celles qui ont le plus besoin d'aide. Nous parlons ici d'à peu près 7 000 étudiants, et peut-être même plus, selon le nombre de personnes qui iront à l'université ou au collège en raison de notre programme.

De plus, nous voulons aider nos universités et nos collèges, qui sont aux prises avec des défis très réels en ce qui concerne les inscriptions. Nous avons une population vieillissante, ce qui veut dire qu'il y a de moins en moins de gens qui vont faire des études dans nos établissements postsecondaires. Notre programme nous aidera à donner un appui financier de façon créative aux établissements d'enseignement postsecondaire publics que nous finançons dans la province.

[Traduction]

M. Fitch: Encore une fois, le premier ministre a précipité l'instauration du programme en question. Il s'est précipité et il s'est trompé à cet égard. Le premier ministre a tellement



précipité l'instauration du programme qu'il exclut en fait maintenant des étudiants qui auraient pu aller à l'université, mais qui n'y iront pas, en fin de compte. Étant donné qu'aucune analyse des besoins n'est faite, les gens issus de familles dont le revenu brut est de 60 001 \$ et qui comptent peut-être trois ou quatre enfants sont exclus du programme d'aide aux études. Les étudiants ainsi que les personnes issues de familles dont le revenu brut est de 50 999 \$ et qui comptent un enfant ont plus de chances ou de possibilités de fréquenter l'université.

Si une échelle mobile semblable à celle de l'Ontario avait été appliquée, plus de personnes auraient pu se réjouir du programme en apprenant qu'elles auraient accès de nouveau aux études. Cependant, étant donné que le premier ministre a adopté une ligne dure concernant l'aide aux études et a conditionné son accès au revenu brut, il en a exclu 42 000 personnes au Nouveau-Brunswick. Monsieur le premier ministre, repensez-vous le programme et instaurerez-vous un moratoire à cet égard afin de le bonifier et d'y inclure les gens qui ont vraiment besoin d'aide?

L'hon. M. Gallant : Je dois inviter le député d'en face à arrêter de répéter le chiffre en question.

(Exclamation.)

Le président : À l'ordre.

L'hon. M. Gallant : Beaucoup d'étudiants auront accès à des prêts et des bourses, puisque nous avons éliminé la contribution des parents ou du conjoint que le gouvernement précédent avait instaurée. Puisque ces étudiants emprunteront de l'argent, ils pourront ensuite bénéficier de la Prestation pour l'achèvement des études dans le délai prévu. Ils n'y avaient pas accès sous le gouvernement précédent. Nous avons aussi aidé les étudiants en question.

De nombreuses personnes dont le député parle ne sont pas des étudiants. Il s'agit de personnes qui ont déjà obtenu leur diplôme. Le député parle du fait qu'il n'y a rien qui les incite à rester au Nouveau-Brunswick. Tout indique — tout indique — que, si l'on veut encourager les gens à rester ici, au Nouveau-Brunswick, c'est par le truchement d'un emploi que nous réussirons à le faire, et non par un crédit d'impôt. Je peux comprendre pourquoi le député d'en face pense que rien n'incite ces gens à rester ici. C'est parce qu'il a été incapable, lorsqu'il était au pouvoir, de créer des emplois.

Nous connaissons une croissance record du PIB et nous continuerons de concentrer nos efforts sur l'économie.

M. Fitch: Parlons un petit moment de la création d'emplois. Parlons de la création d'emplois. Le premier ministre a ajouté une nouvelle adjointe spéciale à son cabinet, en la personne de Katie Davey. Selon son profil LinkedIn, elle serait l'ancienne présidente de la UNB Student Union et elle aurait travaillé au sein de l'Alliance étudiante du Nouveau-Brunswick. Nous savons maintenant que l'Alliance étudiante a d'abord appuyé le PAE et en a



fait l'éloge. En fait, M^{me} Davey est apparue sur la plateforme aux côtés du premier ministre et de la ministre lorsque l'annonce a été faite.

Voici ma question pour le premier ministre. Maintenant que l'Alliance étudiante s'est dotée d'un nouveau directeur général qui a dit que certaines conditions du programme excluaient des personnes, je me demande si le premier ministre peut nous dire ceci : En ce qui concerne la création d'emplois, M^{me} Davey a-t-elle reçu l'offre d'emploi avant qu'elle se soit engagée à appuyer le PAE ou après?

L'hon. M. Gallant : Voilà certainement un nouveau niveau de bassesse. Nous avons une jeune femme qui est clairement remarquable. Le député d'en face n'a cité que deux réalisations qu'elle a menées à bien au cours des dernières années, deux réalisations qui sont, à mon avis, très impressionnantes. Il pense maintenant que M^{me} Davey doit être critiquée par l'opposition simplement parce qu'elle travaille au Cabinet du premier ministre. Le fait de s'en prendre ainsi à une jeune femme qui essaie d'apporter des changements dans notre province, qui travaille au Cabinet du premier ministre et qui tente d'améliorer sa collectivité ainsi que la vie des gens du Nouveau-Brunswick...

M^{me} Davey est entrée en fonction la semaine dernière et elle vient d'obtenir un diplôme de UNB. Le député d'en face pense qu'il convient de parler d'elle ainsi et de la calomnier. C'est regrettable et inacceptable. Je pense que le député d'en face devrait prendre la parole et s'excuser auprès de Katie Davey pour avoir tenté de nous amener à tenir à l'Assemblée législative un débat en matière de ressources humaines au sujet d'une jeune femme qui est enthousiasmée par sa province et par l'éducation, qui veut apporter des changements et s'y emploie ardemment et qui est entrée en fonction il y a seulement une semaine. Voilà les remerciements qu'elle reçoit du député d'en face.

M. Fitch: Je ne devrais pas avoir à rappeler au premier ministre le nombre de débats relatifs aux ressources humaines qu'il a tenus à l'Assemblée législative lorsqu'il siégeait du côté de l'opposition.

(Exclamation.)

Le président : À l'ordre.

M. Fitch: Il est très, très clair comment le premier ministre traitait les gens qui essayaient de faire progresser la province. Il a congédié des sous-ministres adjoints, des sous-ministres et des directeurs, puis il est passé aux gestionnaires en raison de leurs liens avec le Parti PC. Le premier ministre devrait user de prudence dans ses propos parce qu'il est allé en fait jusqu'à retirer les indemnités de départ auxquelles avaient droit certaines des personnes en question, quand il a mis fin à l'emploi qu'elles avaient obtenu au regard de leur expérience au Nouveau-Brunswick.



Encore une fois, je me demande si le premier ministre pourrait répondre à la question suivante : Instaurera-t-il un moratoire sur le programme en question en attendant qu'il l'élargisse de façon convenable afin que davantage de personnes puissent bénéficier, à l'avenir, des avantages de faire des études?

L'hon. M. Gallant : Je vais tenter ma chance. Si le député d'en face veut consacrer 45 secondes de sa question à un tel préambule, je vais tenter ma chance. Je lui demande de nous dire à qui il fait allusion. Allez-y. Si le député d'en face veut parler de questions liées aux ressources humaines, il peut poser le geste très inapproprié d'en parler à l'Assemblée législative, comme il essaie de le faire en formulant ses observations.

J'invite le député à indiquer précisément de qui il parle. J'aimerais qu'il indique qui sont les personnes en question et comment elles ont obtenu les postes. Je serais très curieux de savoir quand elles ont obtenu les postes et quelles démarches elles ont suivies à cette fin. J'aimerais ensuite que le député d'en face confirme le tout sur le parquet de l'Assemblée législative.

S'il veut formuler ses observations tout en parlant de questions liées aux ressources humaines, il doit alors dire aux gens du Nouveau-Brunswick qui, à son avis, devrait recevoir des indemnités de départ parmi les personnes en question. Il pense que nous devrions payer les personnes visées avec l'argent des gens du Nouveau-Brunswick. Le député d'en face veut en parler. Je l'invite à apporter des précisions.

Fracturation hydraulique

M. Fitch : Le premier ministre a une attitude très défensive à cet égard. S'il veut relire l'ensemble du débat, je l'invite à vérifier le hansard. Notre temps de parole est limité ici. D'ailleurs, le tout est enregistré. Le tout est transcrit. Le premier ministre ne peut nier qu'il a évoqué le sujet à la Chambre.

Durant le temps qu'il nous reste, nous parlerons des emplois et de l'économie. Plus particulièrement, certaines des questions soulevées par le premier ministre nuisent à l'emploi et à l'investissement dans la province. Nous savons qu'un certain nombre de rapports ont été remis au premier ministre. Les rapports sont sur son bureau, sous son bureau ou peut-être dans la poubelle.

Je me demande si le premier ministre pourrait nous répondre concernant ce qui suit. Il a reçu il y a quelque temps déjà le rapport de la Commission sur la fracturation hydraulique de la province. Il aurait certainement eu le temps de l'examiner, de le lire et de l'étudier. Il aurait eu le temps de communiquer les conclusions du rapport à ses collègues du Cabinet et à son caucus et, essentiellement, de prendre une décision. Le premier ministre nous dirait-il aujourd'hui s'il a l'intention de prendre une décision concernant le rapport déposé par la Commission sur la fracturation hydraulique?

Le président : Le temps est écoulé.



[Original]

L'hon. M. Gallant : Nous avons bel et bien reçu le rapport en question et, comme nous l'avons dit aux gens du Nouveau-Brunswick, nous sommes en train de l'étudier. Nous ferons très bientôt un suivi à ce sujet.

[Traduction]

Je ne peux m'empêcher de remarquer que nous parlons de l'économie, que le député d'en face parle de l'économie et ensuite qu'il passe à la fracturation hydraulique. Je comprends. Il ne peut pas comprendre comment nous avons pu, en 2015, augmenter le PIB de 1,9 % sans avoir recours à la fracturation. Il est simplement abasourdi du fait que les gens du Nouveau-Brunswick, lorsque nous leur avons donné les moyens de faire ce qu'ils savent le mieux faire — c'est-à-dire faire appel à leur esprit d'entreprise, être concurrentiels et faire preuve d'innovation —, ont réussi à faire croître l'économie du Nouveau-Brunswick en 2015, la province ayant enregistré un taux qui se classe au quatrième rang à ce chapitre au pays. Les gens du Nouveau-Brunswick ont été en mesure de connaître la plus importante croissance du PIB que nous ayons vue au Nouveau-Brunswick depuis 2010, contrairement à la tendance dont nous avons été témoins à l'échelle nationale en raison d'une économie en difficulté, et cela s'est produit sans fracturation.

Création d'emplois

M. Fitch : Encore une fois, j'aimerais que le premier ministre jette un coup d'oeil aux secteurs qui ont connu une croissance importante ces derniers temps. Qui était à l'origine du plan lié au secteur forestier? C'était nous qui avons présenté le plan à la Chambre. Nous avons constaté l'agrandissement de scieries. Pourquoi? C'est parce que les scieries ont accès à un produit offert à un prix raisonnable et dont la sécurité de l'approvisionnement est assurée. Vous considérez la modernisation des raffineries. Vous considérez la modernisation des raffineries. Encore une fois, c'est notre gouvernement qui a présenté à l'Assemblée législative le plan relatif à la production du bleuets. Il n'est pas étonnant qu'une croissance du PIB ait été enregistrée. C'est parce que les gens d'en face continuent de suivre les plans que nous avons présentés à l'Assemblée législative.

Voici un sujet que le premier ministre doit aborder. Depuis son arrivée au pouvoir, 2 700 emplois ont été perdus dans la province. Depuis son arrivée au pouvoir, il y a 3 900 travailleurs de moins dans la province. Le premier ministre a-t-il l'intention de nous donner un plan?

Le président : Le temps est écoulé.

L'hon. M. Gallant : C'est excellent. C'est en fait impressionnant. Quand le député d'en face était au pouvoir en tant que ministre du Développement économique et que les gens du gouvernement de l'époque supprimaient des emplois, ce n'était pas leur faute. Lorsque le PIB a



augmenté en 2015, c'était en raison des bonnes mesures prises par les gens d'en face. Toutefois, si par la suite des emplois étaient perdus pendant la même période, c'était de notre faute. L'univers dans lequel vit le chef de l'opposition est en fait assez impressionnant.

En réalité, nous savons que tous les bons indicateurs sont attribuables aux gens du Nouveau-Brunswick, à leur esprit d'innovation, à leur savoir-faire entrepreneurial et à leurs efforts. Le taux de croissance du PIB s'élève à 1,9 % grâce au travail acharné des entreprises du Nouveau-Brunswick. De novembre 2014 à novembre 2015, le Nouveau-Brunswick s'est classé deuxième au Canada pour ce qui est de la croissance des salaires. Encore une fois, c'était grâce aux efforts acharnés des gens du Nouveau-Brunswick. D'après KPMG, Moncton, Saint John et Fredericton figuraient parmi les meilleures villes du pays où faire des affaires. Encore une fois, c'est grâce aux gens du Nouveau-Brunswick.

[Original]

Programme extra-mural

M^{me} Dubé : Lors de la présentation de son budget, à la grande surprise de tous, le ministre de la Santé a informé la Chambre et la population du Nouveau-Brunswick qu'il avait débuté une négociation en vue de privatiser un service que nous connaissons et chérissons tous, soit le Programme extra-mural.

Le ministre avait alors dit qu'il faudrait environ trois mois de négociations avant d'implanter la privatisation de ce service. Il regardait du côté de Medavie EMS parce que cette compagnie avait un meilleur système informatique.

Alors, puisque les trois mois sont maintenant écoulés, j'aimerais que le ministre me donne un compte rendu : Va-t-il privatiser le Programme extra-mural, oui ou non, avec Medavie EMS?

L'hon. M. Boudreau : Je remercie l'opposition pour la question. Par contre, j'invite la députée à lire le hansard, car, si je ne m'abuse, nous avons parlé d'un délai de quatre à six mois et non de trois mois. Cela a toujours été très clair : J'ai toujours parlé d'un délai de quatre à six mois et je peux confirmer aujourd'hui que les discussions sont toujours en cours et qu'aucune décision formelle n'a été prise. Nous cherchons à voir si nous pouvons combiner trois programmes qui connaissent chacun des réussites. Le Programme extra-mural au Nouveau-Brunswick est très connu et très bien apprécié, et il en est de même pour Ambulance Nouveau-Brunswick et pour le programme Télé-Soins 811.

Ce que nous voulons faire ici, c'est combiner les trois programmes sous une corporation publique qui serait gérée par Medavie EMS, mais tout cela est encore à la phase de discussion, et aucun contrat n'a encore été signé. Lorsque nous serons en mesure de prendre une décision, c'est certain que je vais la communiquer à l'opposition et au public.



M^{me} Dubé : Ce que le ministre est en train de nous dire, c'est qu'il va discuter de tout cela derrière une porte close et que, bien entendu, il va nous informer des résultats lorsque sa signature aura été apposée sur le document. Maintenant, je lui demande d'être transparent et de nous faire part du contenu de ces discussions. Je peux vous dire que la population en général est très préoccupée par la privatisation du Programme extra-mural et qu'il en est de même pour le personnel infirmier et les autres professionnels de la santé.

Il faut rappeler à la population que Medavie EMS est avant tout une compagnie d'assurance et que, suite à l'entente, elle aurait accès à des dossiers médicaux par l'entremise de services offerts par le Programme extra-mural, Ambulance Nouveau-Brunswick et Télé-Soins. Donc, nous sommes tous très préoccupés, et je demande au ministre s'il l'est lui aussi. Pourquoi n'est-il pas transparent à l'égard de la population en ce qui a trait à ces discussions? Quelles sont les discussions qui ont lieu derrière des portes closes?

L'hon. M. Boudreau : Encore une fois, il faut rappeler à l'opposition que nous ne parlons pas de privatiser le Programme extra-mural ; ce n'est pas du tout le cas. Ce que nous considérons, c'est la possibilité de combiner trois programmes existants dans un seul et d'avoir une seule gérance.

J'ajouterais aussi une chose importante : Nous consultons tous les professionnels de la santé. Nous avons eu plusieurs rencontres avec les deux réseaux de santé, avec la Société médicale du Nouveau-Brunswick, avec les trois syndicats impliqués et avec les associations professionnelles. Alors, les rencontres se continuent. Dans certains cas, il s'agit de multiples rencontres avec les intervenants, car nous voulons nous assurer que tout le monde fait partie de ce projet et que nous allons de l'avant tous ensemble, si c'est la décision prise en bout de ligne.

M^{me} Dubé : Justement, ce n'est pas tout le monde qui est invité, et même les parties qui sont à la table avec le ministre pour discuter disent qu'elles sont préoccupées. Les gens que nous rencontrons dans toute la province sont très préoccupés parce qu'il est question de leur dossier médical. Ils réalisent que, maintenant, leur dossier médical va être dans les mains d'une compagnie spécialisée dans les assurances.

Alors, c'est la population en général qui croit que le Programme extra-mural devrait rester très près des réseaux de santé Vitalité et Horizon. Si le ministre veut que ces programmes soient sous une corporation, je veux lui rappeler que les deux réseaux de santé sont des corporations de la Couronne qui livrent des soins de santé. Ils sont des spécialistes dans la livraison des soins de santé et pour ce qui est de sécuriser des dossiers de nature sensible, comme les dossiers médicaux. Alors, je demande au ministre d'arrêter les discussions qu'il a derrière des portes closes, car les gens sont inquiets. Le ministre est-il prêt à arrêter les discussions?

[Traduction]

Le président : Le temps est écoulé.



L'hon. M. Boudreau : Encore une fois, les gens de l'opposition sèment la peur. C'est ce qu'ils font le mieux. Ils disent que nous privatisons l'hôpital extra-mural. Nous ne le privatisons pas. Les gens de l'opposition agissent comme si des décisions avaient été prises. Aucune décision n'a été prise et aucun contrat n'a été signé. Les gens d'en face parlent de négociations menées à huis clos. Nous avons suivi un processus très ouvert et transparent. Nous avons rencontré des gens des deux RRS. Nous avons rencontré des gens de la Société médicale, du Syndicat des infirmières et infirmiers, du SCFP, du Syndicat des employés du Nouveau-Brunswick et de tous les organismes de soins de santé professionnels. Nous continuons de discuter de la question avec chacun d'entre eux. Nous voulons que les efforts soient désormais concertés.

Oui, à mesure que nous discutons, des questions se font jour, et nous les réglons. Il importe que les différents professionnels de la santé expriment leurs préoccupations pour qu'elles puissent être prises en considération. Si, au bout du compte, le tout se tient, nous signerons l'entente. Si ce n'est pas le cas, nous ne la signerons pas.

Maladie de Lyme

M. Steeves : La dernière fois que nous avons tenu séance, l'opposition a présenté une motion demandant au gouvernement Gallant de

protéger d'une suspension par le Collège des médecins et chirurgiens les professionnels de la santé qui choisissent de traiter la maladie de Lyme pendant plus de 30 jours, de recruter des professionnels de la santé spécialisés dans le dépistage et le traitement de la maladie de Lyme et de mettre en oeuvre un programme amélioré de perfectionnement des professionnels de la santé en matière de prévention, de traitement et de diagnostic de la maladie de Lyme et de sensibilisation à cet égard.

Bien sûr, le gouvernement a amendé notre motion. Cependant, je voudrais demander au ministre de la Santé de confirmer s'il compte recruter des professionnels de la santé ayant une expertise dans le dépistage et le traitement de la maladie de Lyme et de la maladie de Lyme chronique.

L'hon. M. Boudreau : Ce que je peux confirmer aujourd'hui, c'est que le Nouveau-Brunswick suit les mêmes directives que toutes les autres provinces du pays et le gouvernement fédéral en ce qui concerne la maladie de Lyme. Il s'agit d'une situation qui est grave, et nous la prenons au sérieux.

La semaine dernière, j'ai rencontré le groupe de défense et je me suis engagé à le rencontrer de nouveau dans l'avenir. En ce moment même, notre médecin-hygiéniste en chef par intérim est à Ottawa, à une conférence de trois jours sur la maladie de Lyme auquel le gouvernement fédéral a convoqué toutes les provinces et tous les professionnels de la santé. Je suis sûr qu'elle et son personnel reviendront avec des connaissances que nous, en tant que province, pourrions ensuite assimiler.



J'assure au public que nous prenons la maladie de Lyme très au sérieux. Toutefois, nous suivons les mêmes consignes que les autres provinces du pays et nous suivons les recommandations de Santé Canada. Si des changements sont préconisés à la conférence nationale mentionnée, nous en examinerons volontiers les détails ici, au Nouveau-Brunswick.

Le président : Le temps consacré à la période des questions est écoulé.

